

DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_030
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 17 décembre 2024

3 – Affaires statutaires

Point n° 3.4 « Désignation d'un enseignant chercheur parmi les membres du conseil d'administration de l'université au conseil de gestion des PUFC »

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 19 Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
---	--

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-3 et L. 713-1 ;
- VU** les statuts de l'université de Franche-Comté ;
- VU** les statuts des presses universitaires de Franche-Comté (PUFC) ;

L'article 22 des statuts des PUFC prévoit que son conseil de gestion est composé d'un représentant du conseil d'administration de l'université, élu en son sein parmi les enseignants-chercheurs.

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un enseignant qui sera appelé à siéger au conseil de gestion des PUFC pendant la durée de son mandat.

La candidature de M. Benjamin GOLDUST est mise au vote.

Les membres présents et représentés du Conseil d'administration approuvent cette candidature.

Pour la présidente et par délégation
Pour la Présidente et par délégation
Pascal FABRE
Le Directeur Général des Universités
Vice-président conseil d'administration

Thierry CAMUS


Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté